



SUGE : DES ANNONCES 2.0 POINTÉ

Après avoir séché le rassemblement des agents de son établissement le 19 mars dernier, le directeur de la Sûreté s'improvise désormais « youtubeur » pour faire des annonces courageuses !

Après le rassemblement historique du 19 mars 2024 qui a réuni plus de 1 000 agents à Paris devant le bâtiment de la direction de la Sûreté, les réponses fournies le 4 avril en vidéo par la direction ne répondent pas aux attentes des cheminots de la SUGE !

Cette intervention, déconnectée de la réalité, fait surtout apparaître une direction méprisante et qui joue la montre.

Les annonces faites ne prennent pas en compte les revendications des cheminots et ressemblent plus à une aumône. En effet, le directeur, dans sa grande bonté, propose 2 € sur les remboursements de repas. Il propose également d'intégrer « la prime de patrouille » dans les éléments qui seront pris en compte en cas d'indemnisation des agents qui ont subi une agression.

Pour la CGT, cette annonce, présentée comme une avancée, n'est juste qu'une mise en application de notre réglementation ! En effet, le GRH00955 stipule déjà qu'en cas d'atteinte ayant donné lieu à une plainte et à une déclaration d'accident de travail : « *l'entreprise attribue à l'agent une gratification spécifique agression qui correspond à la perte de rémunération (indemnités et gratifications diverses) pendant l'arrêt de travail et jusqu'à sa consolidation* »

Un joli tour de passe-passe donc, qui ne coûte pas grand-chose financièrement et qui en dit long sur les réelles intentions de notre direction de faire le nécessaire pour reconnaître les spécialités de nos métiers.

Ne soyons pas dupes, sans une nouvelle intervention des agents de la SUGE, rien ne sera possible !

Pour rappel, la CGT revendique :

- La reconnaissance de la technicité des métiers des agents de la SUGE à travers un parcours professionnel à partir de la classe 3 ;
- L'augmentation et l'intégration des indemnités de port d'arme dans la prime de travail spécifique SUGE (code prime 11) ;
- La sécurisation des indemnités de port d'arme en cas de reconversion subie ou choisie.

LA CGT VA CRÉER LES CONDITIONS D'UNE NOUVELLE INTERPELLATION DE LA DIRECTION POUR EXIGER DES RÉPONSES AUX REVENDICATIONS ET APPELLE LES AGENTS DE LA SUGE À SE TENIR PRÊTS À AGIR.

